Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Agenda 2030 pour le développement durable

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse

Rapport national 2018 de la Suisse

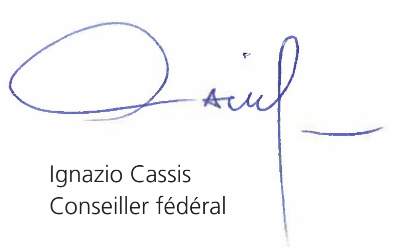
Table des matières

Avant-propos

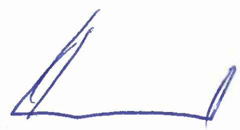
L'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) ouvre la voie vers un monde durable, en harmonie avec la nature et source de prospérité, de paix et de partage. Forte d'une longue tradition humanitaire et d'une économie solidement intégrée au niveau international, la Suisse a tout intérêt à l'avènement d'un tel monde. Partenaire fiable au sein de la communauté internationale, elle a activement participé à l'élaboration de l'Agenda 2030 et elle joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce dernier, apportant ainsi une contribution essentielle à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD). En Suisse, le développement durable jouit d'une longue tradition et depuis 1999, il fait l'objet d'un mandat constitutionnel qui s'applique à tous les niveaux de la politique nationale et internationale. La politique suisse en matière de développement durable est inscrite dans une stratégie du Conseil fédéral depuis déjà 1997.

L'Agenda 2030 constitue un nouveau cadre de référence mondial, qui guide l'action de la Suisse en matière de développement durable. C'est pourquoi, juste après son adoption par la communauté internationale, le Conseil fédéral a commandé un état des lieux complet de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et dans les relations extérieures qu'elle entretient. Un processus de consultation très large, auquel ont pris part l'administration fédérale, les instances cantonales spécialisées, des associations, des entreprises et d'autres organisations, a permis de dresser un bilan intermédiaire sur la situation de la Suisse, les mesures déjà appliquées et les défis qu'il reste à relever pour les 17 objectifs et leurs 169 cibles. Il ressort de cette consultation que l'Agenda 2030 et ses objectifs sont bien ancrés en Suisse. Nombre de cantons, de villes, de communes, d'associations, d'entreprises, d'instituts de recherche et d'ONG se sont engagés à respecter l'Agenda 2030 et contribuent de manière essentielle à la réalisation des objectifs fixés. Depuis son adoption, des forces se sont mobilisées et une série de partenariats et d'initiatives ont vu le jour. Cet état des lieux a toutefois aussi révélé certains domaines dans lesquels la Suisse doit encore progresser pour parvenir à concrétiser les ODD d'ici à 2030. Les travaux réalisés à ce jour ont amorcé un processus important dans la bonne direction, qu'il s'agira de poursuivre et d'approfondir dans les années à venir.

Le présent rapport national se fonde sur l'état des lieux général dressé par la Confédération et fournit un aperçu de ses principaux résultats. La Suisse suit en cela les recommandations de l'ONU incitant chaque État membre à procéder tous les quatre ans à un examen de l'état de mise en œuvre, et elle considère l'élaboration d'un rapport correspondant comme faisant partie intégrante du cycle politique en faveur du développement durable. L'Agenda 2030 est un cadre d'orientation important, également pour la Suisse. Il n'est par contre pas un cadre juridiquement contraignant dans notre système fédéraliste, mais un moyen de formation de l'opinion politique, aussi bien dans le domaine de la politique intérieure que de la politique extérieure. Nous avons pour intention d'axer autant que possible la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable sur l'Agenda 2030, de manière à garantir la contribution de la Suisse à la réalisation des ODD d'ici à 2030.



Ignazio Cassis
Conseiller fédéral



Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Synthèse (principales conclusions)

Le développement durable en Suisse et l'Agenda 2030

Depuis son adoption en 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable est le fil conducteur de l'engagement national et international de la Suisse dans ce domaine. Ce programme pose les fondements de l'action de la Suisse en faveur d'un développement économique sain et respectueux des limites de la planète. Parallèlement, il sous-tend ses efforts pour la paix, le respect du droit international humanitaire et la réalisation des droits de l'homme, conditions sine qua non du développement durable.

D'emblée, la Suisse a été une force motrice derrière l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Elle a défendu la mise en place d'un mécanisme solide de suivi et d'examen, qui prévoit des examens nationaux volontaires et un état des lieux de la réalisation des ODD dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Depuis 1997, la Confédération définit ses priorités pour la concrétisation du développement durable à l'échelle nationale dans une stratégie quadriennale, dont l'actuelle s'applique jusqu'en 2019. En 2003, un système complet de suivi de la réalisation des objectifs du développement durable a été mis en place au niveau national. Il est assorti de 73 indicateurs qui sont régulièrement mis à jour.

Dès l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, la Confédération a mandaté une étude de référence complète et un état des lieux de la réalisation des ODD au niveau fédéral. Cette analyse portait sur les 169 cibles et évaluait la contribution de la Suisse sur les plans national et international.

Le système de suivi existant au niveau national a été étendu de manière à intégrer les objectifs de l'Agenda 2030. Il en ressort que, sur les 85 indicateurs choisis, 39 mettent en évidence une tendance positive, 12 ne font apparaître aucune évolution significative, 14 révèlent une tendance négative, tandis que, pour 20, aucune évaluation n'a été possible.

La Suisse est parvenue à un stade avancé de la réalisation de plusieurs ODD. Ainsi, elle ne connaît pas l'extrême pauvreté (cible 1.1) ni la faim (cible 2.1). L'éducation en Suisse est gratuite, obligatoire et de bonne qualité (cible 4.1).

L'état des lieux identifie toutefois des domaines dans lesquels la réalisation des ODD exige d'aller, sur les plans national et international, au-delà des politiques existantes. La consommation de ressources naturelles (ODD 12) est par exemple en augmentation partout dans le monde. En Suisse, on assiste à une baisse de la consommation des ressources locales par la population, mais à une augmentation, néfaste pour le développement durable, de la consommation des ressources d'autres pays.

Un engagement fort de la Suisse est également nécessaire dans d'autres domaines et pour d'autres ODD. Eu égard au principe qui consiste à ne laisser personne de côté, la Suisse met tout en œuvre pour impliquer les groupes de population défavorisés, comme les personnes handicapées par exemple, et faire en sorte que ceux-ci puissent également contribuer à la prospérité du pays.

Prochaines étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

L'analyse est un bon point de départ pour relever les défis de manière ciblée et approfondie, ce à quoi la Suisse s'emploie principalement dans le cadre de politiques sectorielles existantes, qui tirent parti des synergies autant que faire se peut avec un souci d'efficacité et d'efficience tant sur le plan national qu'international.

L'Agenda 2030 est appliqué aux niveaux fédéral, cantonal et communal, dans le respect des obligations actuelles, des compétences et du partage des tâches qui a été décidé. De nombreux cantons et communes ont défini leurs propres stratégies de développement durable. La Confédération entend renforcer son dialogue avec les cantons et les communes et les soutenir dans la réalisation de l'Agenda, par exemple au moyen de plateformes d'échange et de réseaux.

Pour leur part, les entreprises, les ONG et les milieux scientifiques suisses se sont depuis longtemps engagés en faveur du développement durable. Un groupe consultatif composé d'acteurs non étatiques intéressés a identifié ce qu'il estime être les défis prioritaires de la Suisse. Ce groupe constitue la plateforme nécessaire à la poursuite du dialogue avec la Confédération et à la création de partenariats pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Parlement doit être davantage impliqué.

L'Agenda 2030 constitue un cadre de référence important pour la coopération internationale de la Suisse, dont les activités de coopération sont axées sur les ODD. Elle aidera les pays partenaires à réaliser l'Agenda 2030 et à concrétiser les ODD dans le monde. La Suisse contribue par exemple à la réalisation de l'ODD 17 en mobilisant davantage les ressources nationales et en renforçant encore les capacités. Par ailleurs, elle plaide en faveur d'un système commercial multilatéral, universel et réglementé.

Réaliser les ODD d'ici à 2030

La Suisse continuera de soutenir le processus d'examen et de suivi de la réalisation de l'Agenda 2030, lequel est devenu un élément important du cycle stratégique du développement durable de la Confédération. L'Agenda 2030 est ambitieux et comporte bien des défis. La Suisse est déterminée à apporter sa contribution à la réalisation des ODD d'ici à 2030.

1 Introduction

L'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) constitue aussi pour la Suisse un important cadre d'orientation. Dans la Stratégie pour le développement durable, le Conseil fédéral a présenté les priorités politiques qu'il a établies en la matière pour la législature 2015 à 2019. Les objectifs de la coopération internationale de la Suisse, définis dans le Message 2017-2020, se fondent également sur l'Agenda 2030.

En Suisse, le développement durable fait partie des objectifs de la Confédération et à ce titre, il est inscrit dans la Constitution fédérale. La réalisation de cet objectif passe par la promotion de la prospérité commune, de la cohésion interne et de la diversité culturelle, mais aussi par un engagement en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique. À tous les niveaux, les pouvoirs publics doivent viser un juste équilibre, sur la durée, entre la capacité de régénération de l'environnement et son exploitation.

Certains aspects essentiels de la responsabilité mondiale de la Suisse en matière de développement durable figurent dans les objectifs de politique extérieure inscrits dans la Constitution : la Confédération contribue à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. Les cantons, les villes et les communes, de même que les milieux économiques, le monde scientifique et les ONG, jouent un rôle clé dans la concrétisation du développement durable sur le plan national. Dans la mesure où la Suisse possède un système politique fédéraliste et applique le principe de subsidiarité, une bonne coordination entre les différents niveaux est indispensable. De nombreux cantons disposent de leur propre stratégie de développement durable et de leurs propres mécanismes de coordination.

2 État de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)

L'état des lieux effectué en 2017 montre qu'en Suisse, les ODD sont déjà ancrés dans de nombreuses bases légales et politiques sectorielles majeures. Mais des efforts supplémentaires sont requis pour les réaliser à l'échelle nationale et contribuer de manière appropriée à leur concrétisation au niveau mondial.

Pour les besoins d'une analyse à large échelle, des acteurs non étatiques intéressés ont pu se prononcer sur les résultats obtenus par la Confédération dans le cadre d'une procédure de consultation ouverte. Une plateforme de discussion et d'échange intitulée « Dialogue 2030 pour le développement durable » a été lancée et un « groupe d'accompagnement Agenda 2030 » composé d'acteurs non étatiques intéressés a été créé.

La Suisse est déjà très avancée. Dans des domaines importants tels que la prévention des dangers naturels, la cohésion sociale, la qualité de vie ou encore la gestion durable, elle est très bien placée en comparaison internationale. Dans d'autres, les défis restent de taille. Ainsi, la consommation de ressources par la Suisse – extrapolée à la population mondiale – dépasse nettement les limites écologiques de la planète et les processus polluants ont progressivement été transférés vers les pays en amont de la chaîne de création de valeur. L'un des enjeux pour la Suisse est donc de réduire les effets néfastes des comportements de consommation de ses habitants sur la population et l'environnement dans d'autres pays.

Le monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse est effectué à l'aide d'un système comptant actuellement 85 indicateurs. Ce système repose sur des outils et des bases méthodologiques reconnus internationalement, développés au cours des quinze dernières années par l'Office fédéral de la statistique.[1]

Le premier symbole signale l'évolution visée (flèche blanche sur fond bleu) selon les cibles définies pour la Suisse. Le deuxième représente l'évolution observée (flèche noire sur fond blanc) à partir de la tendance calculée (hausse, pas de changement notable, baisse) sur la période analysée.[2] Le troisième symbole découle de la comparaison des deux premiers et permet d'évaluer l'évolution observée en regard de l'évolution visée (évaluation ✓ positive, ✗ negative, ≈ indifférente, ☐ pas d'évaluation possible).

---

1 Les indicateurs avec description, graphique et métadonnées sont publiés en ligne sur le portail de l'OFS https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monitoring-objectifs-agenda-2030.html).

2 En règle générale depuis 2000 – ou depuis la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2000 – jusqu'à la dernière valeur disponible.

ODD 1
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La Suisse possède un système de protection sociale bien rôdé. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, elle est également exhortée à bien intégrer dans l'économie et la société les personnes les plus défavorisées et à leur offrir de meilleures chances, ainsi qu'à réduire la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national. En 2016, 7,5 % de la population résidante permanente était touchée par la pauvreté monétaire, dont 140 000 actifs.[3]

1.2	Taux de pauvreté	↘	→	≈
1.3	Dépenses totales pour la protection sociale		↗	☐
1.5	Décès dus à des événements naturels	↘		☐

Taux de pauvreté		
Données suisses	Objectif de l'ONU / Objectif de la Suisse	
7.5% de la population suisse vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2016.[4]	*ONU : «Les manifestations de la pauvreté comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociale ainsi que le manque de participation à la prise de décisions.»*	Objectif ↘ Tendence → Évaluation ≈
+0.9% point de pourcentage entre 2014 et 2016	Objectif de la Confédération : à long terme, la pauvreté diminue en Suisse.	

La coopération internationale de la Suisse se fonde sur une définition pluridimensionnelle de la pauvreté qui comprend les besoins vitaux humains ainsi que des aspects économiques, sociaux, environnementaux, politiques et socioculturels. Elle accorde une attention particulière aux femmes et aux couches de population les plus vulnérables, et œuvre à les protéger et à augmenter leur résilience. La Suisse renforce son action dans les contextes fragiles, touchés de plein fouet par la pauvreté : il s'agit des pays dont les gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas assurer des services publics essentiels dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et de la sécurité sociale. Elle s'y engage sur de nombreuses années afin d'accroître l'effet systémique.

ODD 2
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'agriculture suisse compte quelque 150 000 travailleurs, les terres arables s'étendent sur près de 25 % du territoire national et la production agricole indigène couvre environ 55 % des besoins alimentaires de la population suisse, le reste étant importé. En Suisse, personne ne souffre de la faim. La production de calories, tout comme les revenus, est relativement stable au sein de l'agriculture. Ce qui pose problème, c'est l'obésité au sein de la population, qui augmente le risque de maladies non transmissibles. La lutte contre ce fléau est financée par des fonds publics.

Au sein de l'agriculture, on assiste à une augmentation de la participation à des programmes de protection de l'environnement et d'élevage respectueux des animaux, tout comme de la proportion d'exploitations agricoles biologiques (12 % en 2016). La préservation durable des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques par l'agriculture ne sont néanmoins pas encore assurées. Les charges d'azote excessives, le recul de la biodiversité et le recours intensif à des produits phytosanitaires et à des antibiotiques ne satisfont pas encore aux objectifs environnementaux définis pour l'agriculture. Les stratégies et plans d'action exitants doivent permettre de combler les lacunes concernant les antibiotiques et les produits phytosanitaires. Cela dit, la pression permanente exercée sur les terres arables est un problème auquel l'agriculture va devoir s'atteler.

3 For definition of poverty see next footnote.
4 En Suisse, la pauvreté absolue (par opposition à la pauvreté relative) est définie comme le fait de ne pas atteindre un minimum vital donné. Pour mesurer la pauvreté absolue en Suisse, l'OFS se fonde sur le minimum vital social, conformément à la recommandation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Selon ce concept, sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services néces-saires à une vie sociale intégrée.

De par les accords de libre-échange et les accords de l'OMC, l'industrie agroalimentaire suisse actuelle est largement intégrée dans les marchés mondiaux, et donc liée à l'échelle mondiale aux défis en matière de sécurité alimentaire, de climat, d'environnement et de justice sociale.

2.1 / 2.2	Consommation de fruits et légumes	↗		☐
2.4	Bilan d'azote de l'agriculture	↘	↘	✓
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	↘	→	≈
2.5	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	↗		☐
2.b	Contributions à l'exportation	↘	↗	✗

Bilan d'azote de l'agriculture		
L'excédent annuel d'azote de l'agriculture suisse atteignait **91 100 tonnes** en 2015.	*ONU : « L'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent fournir une alimentation nutritive pour tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement. Mais actuellement nos sols, l'eau douce, les océans, les forêts et la biodiversité se dégradent rapidement. »*	Objectif ↘ Tendence ↘ Évaluation ✓
– 5% depuis 2000	Objectif de la Confédération : [...] la politique agricole vise à préserver sur le long terme les capacités des écosystèmes et des services écosystémiques.	

Au niveau international : la Suisse est favorable à un changement de paradigme, à savoir à la transition d'une aide alimentaire à court terme vers une sécurité alimentaire à plus long terme, ainsi qu'au renforcement de la résilience des petits paysans et des systèmes alimentaires. Elle prône en particulier des conditions cadres qui favorisent une agriculture et des systèmes alimentaires durables. Elle lutte contre la malnutrition qui, dans les pays en développement aussi, est de plus en plus à l'origine de maladies non transmissibles. Elle encourage l'innovation afin d'améliorer les revenus et la productivité des petits producteurs, p. ex. à travers la sécurisation des droits fonciers, le développement d'approches novatrices en matière d'assurance contre les pertes de récolte, le développement du système des indications géographiques, un soutien à la commercialisation ainsi qu'à la formation initiale et continue agricole, et la recherche en matière de sélection variétale et d'amélioration des méthodes de culture.

ODD 3
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Dans sa stratégie Santé 2020, le Conseil fédéral a défini les objectifs suivants pour le système de santé suisse : assurer la qualité de vie, renforcer l'égalité des chances, améliorer la qualité des soins et optimiser la transparence. L'assurance-maladie obligatoire vise à garantir à l'ensemble de la population un accès sûr à des prestations et produits médicaux. L'espérance de vie de la population suisse est très élevée : en 2016, elle était de 81,5 ans pour les hommes et de 85,3 ans pour les femmes. S'agissant de l'espérance de vie en bonne santé, selon l'Eurostat 2015, la Suisse se situe en revanche en-deçà de la moyenne de l'UE.

Les dépenses de santé n'ont cessé de croître ces dernières années sous l'effet de l'évolution démographique, des progrès de la médecine et de l'augmentation des prestations. Cette hausse se répercute sur les primes d'assurance-maladie et les impôts.

Un quart de la population souffre au moins d'une maladie chronique et près de 90 % des décès sont liés à des maladies non transmissibles (MNT) comme le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les affections des voies respiratoires. Ces maladies sont à l'origine d'environ 80 % des coûts de la santé en Suisse.

L'amélioration des compétences en matière de santé de la population et l'instauration de conditions facilitant un mode de vie plus sain sont autant d'actions permettant de maintenir un niveau de qualité de vie élevé. Une approche intégrée associant la médecine humaine, la médecine vétérinaire, l'agriculture et l'environnement a pour objectif de garantir sur le long terme l'efficacité des antibiotiques afin de préserver la santé. Les actions de prévention ont permis d'éviter une généralisation de l'épidémie de VIH. Parmi les défis à relever figurent le développement d'autres infections sexuellement transmissibles et les taux de couverture vaccinale de maladies pouvant être évitées par vaccination. Les directives internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont fondamentales pour lutter contre des risques sanitaires mondiaux.

3.3	Couverture vaccinale de la rougeole	↗	↗	✓
3.4	Années potentielles de vie perdues	↘	↘	✓
	Taux de suicide	↘	↘	✓
3.5	Consommation d'alcool à risque	↘		□
3.6	Accidents de la circulation routière	↘	↘	✓
3.8	Privations pour raison financière en matière de soins	↘	→	≈
3.9	Concentrations de particules fines	↘	↘	✓
3.a	Taux de fumeurs	↘	↘	✓

Potential years of life lost (premature deaths)		
En 2015, le nombre d'années de vie potentielle perdues avant 70 ans pour 100 000 habitants suisse se montait à **1 521 pour les femmes** et **2 703 pour les hommes**	*ONU : « Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'accroissement de l'espérance de vie […]. Toutefois, il faut faire beaucoup plus pour éradiquer un large éventail de maladies et s'occuper de nombreuses questions de santé fort différentes, persistantes ou nouvelles. »*	Objectif ↘ Tendence ↘ Évaluation ✓
–33% pour les femmes et **–39.6%** pour les hommes depuis 2000	Objectif de la Confédération : l'augmentation de la charge de morbidité due aux maladies non transmissibles et aux maladies mentales est freinée et les décès prématurés sont en baisse.	

Au niveau international : siège d'importantes organisations internationales, d'ONG et de diverses initiatives mondiales, Genève joue un rôle particulier dans la politique de santé internationale. La Suisse est par ailleurs un site d'innovation et de recherche important en matière de santé. L'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et la technologie médicale comptent parmi les principaux secteurs d'exportation suisses. La Suisse s'engage au sein de forums multilatéraux et/ou dans le cadre de projets avec des pays partenaires dans les domaines suivants : (i) lutte contre les maladies transmissibles, (ii) amélioration durable de l'accès aux produits médicaux sans pour autant restreindre les droits de propriété intellectuelle, (iii) lutte contre les maladies non transmissibles et promotion d'une politique en matière d'addictions fondée sur la santé et les droits de l'homme, (iv) renforcement du système de santé, (v) promotion de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, de même que renforcement de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui y sont liés.

ODD 4

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La Suisse propose à tous les niveaux et dans tous les domaines des offres de formation de qualité aussi nombreuses que variées. Le système suisse de formation se caractérise par une forte perméabilité. Modèle de réussite, la formation professionnelle duale est sans cesse adaptée aux tendances générales et aux nouveaux besoins.

Ces dernières décennies, la Suisse a fortement développé l'offre en matière d'encouragement précoce extrafamilial. Parmi les défis à relever figurent la formation de personnel qualifié en nombre suffisant, la réduction de la charge financière de l'accueil extrafamilial, la mise en place d'un système national de surveillance et de reporting et l'encouragement linguistique précoce.

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'encourager à tous les niveaux et dans tous les domaines de formation la responsabilité individuelle et l'esprit d'initiative ainsi que la capacité à la pensée et à l'action durables.

4.1	Compétences en lecture des jeunes de 15 ans	↗	↗	✓
4.3	Personnel enseignant des hautes écoles (part des femmes)	↗	→	≈
4.4 / 4.5	Taux de certification du degré secondaire II	↗		□
4.6	Participation aux activités de formation continue	↗		□

Compétences en lecture des jeunes de 15 ans		
80% des élèves suisses de 15 ans atteignaient au moins le niveau de compétence minimum requis pour maîtriser la vie quotidienne moderne en 2015.	*ONU : « Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. »*	Objectif ↗ Tendence ↗ Évaluation ✓
+ 6.3% points de pourcentage entre 2000 et 2012 (2015 pas comparable en raison d'une modification méthodologique	Objectif de la Confédération : au cours de l'école obligatoire, tous les enfants acquièrent et développent des connaissances et compétences de base ainsi qu'une identité culturelle qui leur permettent d'apprendre tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la société et dans le monde du travail.	

Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse s'engage sans relâche pour le droit à la formation dans le but de promouvoir dans les pays en développement l'instauration de systèmes de formation fondés sur les critères de l'efficacité, de l'efficience et de l'égalité des chances. Au niveau du contenu, la Suisse s'engage pour que les thèmes de l'éducation au développement durable soient intégrés à la formation initiale et professionnelle. L'action internationale de la Suisse en matière de formation vise principalement à i) améliorer la gouvernance des systèmes de formation nationaux, ii) renforcer la formation initiale et professionnelle et faciliter le passage de l'école à la vie active, iii) améliorer la qualité de l'enseignement et de l'orientation vers le marché du travail, et iv) promouvoir l'intégration et l'égalité des chances.

ODD 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'égalité des sexes, en particulier dans la famille, dans la formation et au travail ainsi que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale sont inscrits dans la Constitution suisse. La loi sur l'égalité règle leur application dans la vie active. L'égalité est une priorité du Conseil fédéral : la Suisse a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et rend compte de son application au niveau national.

La Confédération encourage la participation des deux sexes à tous les niveaux de décision de la vie sociale, économique, politique et publique, p. ex. à travers des aides financières et des déductions fiscales pour la garde des enfants par des tiers ou par le biais de projets visant à instaurer des conditions de travail favorables aux familles. Elle s'engage également en faveur d'une meilleure conciliation entre famille et travail, à travers une plus grande reconnaissance du travail non rémunéré.

En Suisse, les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes. Une bonne part de l'écart salarial (environ 40 %) ne s'explique pas par des facteurs objectifs. Pour promouvoir l'égalité des sexes et réaliser le principe de l'égalité salariale, la loi sur l'égalité doit être révisée. La nouvelle loi prévoit l'obligation pour les entreprises employant au moins 50 personnes d'effectuer régulièrement une analyse de l'égalité des salaires.

La violence à l'égard des femmes et la violence domestique sont des problèmes qui touchent aussi la société suisse. Deux fois sur trois, les victimes sont des femmes. Diverses mesures ont été prises pour continuer à réduire ces violences, telles que la révision du code civil et pénal ou la ratification de la Convention d'Istanbul. Des instances spécialisées de lutte contre la violence et les mariages forcés assurent l'information et la sensibilisation du public, et un plan d'action national contre la traite des êtres humains est en cours d'élaboration.

5.1	Disparités salariales entre hommes et femmes	↘	↘	✓
5.2	Violence domestique	↘		□
5.4	Activité professionnelle et travail domestique et familial	↘	↘	✓
5.5	Situation professionnelle selon le sexe	↘	↘	✓
	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux	↗	↗	✓

Disparités salariales entre hommes et femmes		
En Suisse en 2016, les femmes gagnaient **14.6%** de moins que les hommes dans le secteur privé.	*ONU : « L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. »*	Objectif ↘ Tendence ↘ Évaluation ✓
– 6.9% points de pourcentage depuis 2000	Objectif de la Confédération : les hommes et les femmes disposent des mêmes droits. La loi pourvoit à leur égalité de droit et de fait.	

L'égalité des sexes est un objectif stratégique de la coopération internationale de la Suisse. Au sein des commissions de l'ONU et des organisations de développement multilatérales actives en la matière, la Suisse s'engage pour le développement continu de politiques et de normes internationales. Elle mène en conséquence un dialogue politique avec les pays partenaires.

Au niveau international : dans les projets suisses, les femmes sont reconnues comme des protagonistes et des partenaires à part entière et elles participent à ce titre activement à toutes les actions locales. Les hommes sont quant à eux sensibilisés à la question de l'égalité. Lors de l'analyse du contexte, de la planification, de l'application et du monitoring, la Suisse veille systématiquement à l'égalité des sexes. Enfin, la dimension du genre est intégrée dans les activités de promotion de la paix et de la sécurité humaine, le cas échéant. Les principaux axes d'intervention de la Suisse sont : i) la lutte contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables (telles que la violence, les mariages d'enfants et les unions précoces, les mariages forcés ou les mutilations génitales) ; ii) la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux de décision de la vie économique, politique et publique ; et iii) le renforcement de l'indépendance économique des femmes.

ODD 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

La Suisse dispose d'importantes ressources en eau. L'ensemble de la population a accès à l'eau potable et bénéficie d'installations de traitement des eaux usées performantes gérées dans le respect du principe de causalité. Conformément à son mandat constitutionnel, la Confédération renforce la gestion intégrée des eaux par bassin versant. Il appartient aux cantons de déterminer, pour chaque cours d'eau et chaque site de prélèvement, le débit résiduel minimal approprié. La Suisse a réduit ses prélèvements en eau au cours des dix dernières années.

Néanmoins, les ressources en eau en Suisse font face à certains défis. Le changement climatique a causé ces dernières années des pénuries locales : les études scientifiques récentes indiquent que ce phénomène va s'intensifier à l'avenir en été. La fonte des glaciers sera également de plus en plus importante.

Les valeurs limites pour la contamination de l'eau potable font l'objet de contrôles réguliers. Le Protocole de l'OMS sur l'eau et la santé est mis en œuvre. Grâce à la construction de stations d'épuration, la pollution en azote et en phosphore des grandes et moyennes rivières a nettement baissé. La Suisse a pris des mesures pour lutter contre les micropolluants, elle a adopté un plan d'action sur la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires et elle a introduit une législation sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Une législation fédérale sur la protection des eaux prévoit en outre de revitaliser plus de 4000 km de cours d'eau dans les 80 prochaines années. Parallèlement, d'ici à 2030, plus de 1000 obstacles à la migration des poissons, 100 centrales hydroélectriques causant des variations de débit artificielles ainsi que 500 autres centrales et infrastructures créant un déficit sédimentaire dans les cours d'eaux seront assainis.

6.1	Nitrates dans les eaux souterraines	↘	→	≈
6.4	Consommation d'eau potable	↘	↘	✓
6.6	Structure des cours d'eau	↘		

Nitrates dans les eaux souterraines		
En Suisse, **13%** des stations de mesure des eaux souterraines présentaient des concentrations de nitrates supérieures aux exigences légales (25mg/l) en 2014.	*ONU : « Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. »*	Objectif ↘ Tendence → Évaluation ≈
En raison de la variabilité des données, aucune tendance significative ne peut être dégagée.	Objectif de la Confédération : la Suisse assure la préservation des ressources en eaux souterraines pour garantir durablement la qualité de l'eau potable.	

Au niveau international : en tant que riveraine de nombreux cours d'eau transfrontaliers, la Suisse participe en Europe à des commissions communes destinées à leur protection. Au niveau mondial, elle soutient la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme, des initiatives visant à mettre en place une gestion durable des ressources en eau, un monitoring intégré des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que le renforcement de la coordination multilatérale dans le secteur de l'eau.

Les principaux axes de la coopération internationale de la Suisse sont les suivants : i) garantir l'accès de tous à l'eau potable et à des équipements sanitaires ; ii) améliorer la qualité de l'eau et empêcher sa pollution ; iii) promouvoir une gestion intégrée de l'eau et une coopération transfrontalière dans ce domaine ; et iv) garantir une utilisation efficace et durable de l'eau, tout en protégeant et en restaurant les écosystèmes aquatiques.

ODD 7
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La Suisse dispose actuellement d'un approvisionnement énergétique sûr. La production nationale a permis en 2016 de fournir 59 % de l'électricité via des sources hydrauliques renouvelables et 33 % via des centrales nucléaires. La nouvelle loi sur l'énergie et la Stratégie énergétique 2050 ont pour but de garantir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement en Suisse. Il s'agit d'accroître l'efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables. En parallèle, la consommation d'énergies fossiles et, partant, les émissions de CO_2 doivent être réduites. La Suisse souhaite réduire sa dépendance à l'égard des importations d'énergie.

La législation sur l'énergie et les émissions de CO_2 comporte des mesures incitatives, des instruments de soutien et des prescriptions techniques visant à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables. Les entreprises, pour leur part, bénéficient d'incitations financières pour remplacer leurs appareils, éclairages et autres installations inefficaces. L'initiative Exemplarité énergétique de la Confédération doit en outre permettre, d'ici à 2020, d'augmenter de 25 % par rapport à 2006 l'efficacité énergétique au sein de l'administration fédérale et des entreprises liées à la Confédération.

Dans le domaine de la mobilité, l'accent est mis sur les valeurs cibles d'émissions de CO_2 pour les voitures de tourisme, ainsi que sur l'introduction d'une valeur cible de CO_2 pour les voitures de livraison et les tracteurs à sellette légers. La Confédération encourage en outre une utilisation plus efficace des combustibles, de l'électricité et des carburants en fixant des conventions d'objectifs avec des entreprises industrielles et de services à forte consommation d'énergie.

7.1	Consommation énergétique finale par source d'énergie	↘	↘	✓
	Dépendance énergétique	↘	↘	✓
7.2	Énergies renouvelables	↗	↗	✓
	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	↗	↗	✓
7.3	Consommation finale d'énergie par personne	↘	↘	✓

Énergies renouvelables		
En Suisse, la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie était de **22.1%** en 2016.	*ONU : « L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde aujourd'hui. […] L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. »*	Objectif ↗ Tendence ↗ Évaluation ✓
+ 5.2% points de pourcentage depuis 2000	Objectif de la Confédération : augmenter de façon continue la part d'énergies renouvelables performantes dans la consommation énergétique totale.	

Au niveau international : la Suisse favorise la diffusion des biens environnementaux et des énergies renouvelables dans le cadre des accords économiques et de libre-échange, notamment via l'amélioration de l'accès au marché et l'encouragement des investissements privés dans ce domaine. Elle aide les pays en développement, à travers un soutien technique et des investissements, à produire de l'électricité, de la chaleur et du froid en tenant compte des principes de viabilité économique, de manière accessible, plus propre, plus efficace et à un coût abordable. Elle possède dans le domaine de la force hydraulique un savoir-faire particulier dont elle peut faire profiter d'autres pays. Elle s'engage également pour l'efficacité énergétique au niveau communal. La Suisse participe aux instances internationales chargées de la régulation des réseaux et des flux d'énergie transfron-

taliers. Les principaux axes de l'engagement international de la Suisse dans le domaine énergétique sont : i) le renforcement d'un approvisionnement en énergie fiable, accessible et à un coût abordable ; et ii) la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La Suisse fait état d'un haut niveau de productivité, d'un faible taux de chômage, d'une qualité de travail élevée et d'une forte participation au marché du travail. Elle est fortement imbriquée dans l'économie mondiale. Le secteur de l'exportation profite d'un réseau bien développé d'accords de libre-échange ainsi que d'une garantie d'accès au marché de l'UE, définie par un accord.

La Confédération met en œuvre une politique de croissance favorable à la concurrence et suprasectorielle, destinée à ouvrir davantage l'économie, faciliter les importations, réduire les barrières commerciales, préserver et développer la voie bilatérale avec l'UE, et enfin diminuer la charge administrative. Le but est également de préserver les points forts de la Suisse, comme ses finances publiques solides, un niveau de formation élevé ou encore un degré avancé de sécurité juridique. Pour cela, il faut en outre une entente efficace et rodée entre les partenaires sociaux, accompagnée de manière subsidiaire par la Confédération et par des solutions flexibles au niveau des branches et des entreprises, permettant d'accroître l'adaptabilité du marché du travail.

Pour l'économie, la transformation numérique est synonyme d'opportunités. Il convient donc d'optimiser encore les conditions-cadres afin que l'économie puisse s'épanouir dans le numérique. Soucieuse de préserver le niveau élevé de participation au marché de l'emploi ainsi que la qualité des conditions de travail, la Confédération encourage les efforts visant à améliorer continuellement l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre en Suisse, y compris le taux d'activité des femmes. À cette fin, la Confédération et les cantons s'efforcent d'améliorer les conditions permettant de concilier travail et vie familiale et soutiennent l'intégration professionnelle des jeunes ainsi que la promotion des places d'apprentissage. La Confédération améliore également les conditions de participation au marché du travail pour les travailleurs âgés et les groupes de personnes vulnérables.

8.1	Produit intérieur brut par habitant	↗	↗	✓
8.2	Productivité du travail	↗	↗	✓
8.3	Emplois dans les branches innovatrices	↗	→	≈
8.4	Empreinte matérielle	↘	↗	✗
8.5	Taux d'activité professionnelle des femmes	↗	↗	✓
	Disparités salariales selon le sexe	↘	↘	✓
8.6	NEET : jeunes ni en emploi ni en formation	↘	→	≈
8.8	Accidents du travail	↘	↘	✓
8.9	Valeur ajoutée touristique brute	↗	↗	✓
	Employés de l'industrie du tourisme	↗	↗	✓
8.b	Chômage des jeunes	↘	↗	✗

Productivité du travail		
Depuis 2000, la productivité du travail en Suisse a augmenté avec une croissance annuelle moyenne de **0.8%**.	*ONU : « Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. »*	Objectif ↗ Tendence ↗ Évaluation ✓
+ 13% depuis 2000	Objectif de la Confédération : l'économie suisse renforce durablement la productivité du travail et des ressources et augmente sa compétitivité ainsi que sa capacité d'innovation.	

Au niveau international : les mesures de politique économique et commerciale de la Suisse définies dans le cadre de la coopération internationale contribuent à la réduction de la pauvreté et des risques globaux, et encouragent la paix et les droits de l'homme. Le but premier est de concourir à une croissance durable et inclusive des pays en développement et d'accroître leur résilience au sein d'une économie mondialisée. Dans ce contexte, la

Suisse met l'accent sur les pays en développement avancés (*pays à revenu intermédiaire*), où une grande partie de la population vit dans une pauvreté extrême et dont le développement économique et social influe sur des régions entières. Les priorités sont : i) de renforcer le cadre économique des pays en développement ; ii) de développer et d'élargir le système commercial mondial avec la participation active des pays en développement ; iii) d'améliorer les conditions de travail au niveau mondial (*Agenda du travail décent*).

ODD 9
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La Suisse dispose d'infrastructures de bonne qualité. Pour continuer de développer le système de transports du pays, d'une densité et d'une qualité déjà élevées, mais aussi pour le rendre plus efficace, la Confédération, les cantons et les villes ont recours à des mesures de types variés, comme une gestion du trafic novatrice, l'atténuation des pics de trafic par des taxes sur la mobilité liées à la prestation indépendantes du moyen de transport utilisé (tarification de la mobilité), augmentation du report des coûts externes sur les bénéficiaires des transports qui en sont responsables, étoffement de l'offre des transports publics, notamment dans les zones densément peuplées, ou encore encouragement de la mobilité douce (déplacements à pied, à vélo, etc.).

La Suisse dispose de réseaux de télécommunication abordables et compétitifs en comparaison internationale. Le développement du réseau mobile appelle un effort continuel d'investissement dans les infrastructures. Dans ce domaine, l'extension du réseau résulte en premier lieu des forces du marché.

Soucieuse de maintenir le niveau élevé atteint dans l'éducation et la recherche en Suisse ainsi que la force novatrice des entreprises, la Confédération encourage la coopération entre la science et l'économie. Elle soutient de manière subsidiaire la commercialisation de nouvelles technologies et la création d'entreprises en encourageant la recherche appliquée et le transfert de connaissances des hautes écoles vers la pratique. Afin de conforter et de développer de manière ciblée la position de la Suisse en tant que pôle majeur d'innovation et de recherche, la Confédération et les cantons entendent aider les hautes écoles à continuer d'augmenter les capacités dans le domaine de l'informatique.

9.1	Embouteillages sur le réseau des routes nationales	↘	↗	✗
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics	↘		☐
9.4	Intensité matérielle	↘	↘	✓
9.5	Dépenses affectées à la recherche et au développement	↗	↗	✓

Intensité matérielle		
En Suisse, depuis 2000, le rapport entre la consommation intérieure de matières premières (RMC) et le PIB a diminué : baisse annuelle moyenne de **– 1.2%**.	*ONU : « Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. »*	Objectif ↘ Tendence ↘ Évaluation ✓
– 16% depuis 2000	Objectif de la Confédération : les entreprises utilisent les ressources le plus efficacement possible en optimisant l'aménagement de leurs processus de production et de leurs produits. Les potentiels économiques et techniques de fermeture du cycle des matériaux ont été exploités.	

<u>Au niveau international</u> : à travers ses activités de coopération internationale, la Suisse favorise dans les pays en développement une industrialisation durable. Elle promeut un environnement économique et financier stable, renforce le secteur privé et les services financiers, et améliore la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Elle aide les producteurs et les entreprises à se positionner au sein des chaînes de valeur et appuie l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Dans le cadre de l'OMC et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Suisse s'engage pour une protection de la propriété intellectuelle à la fois appropriée et judicieuse sur le plan économique. Elle soutient par ailleurs les pays en développement dans la mise en place d'une infrastructure de base. Les priorités sont : i) de promouvoir l'efficacité dans l'utilisation des ressources ; ii) d'améliorer l'accès des entreprises et des producteurs aux services financiers ; iii) de faciliter l'accès aux techniques d'information et de communication ainsi qu'à Internet.

ODD 10
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La Suisse veille à la prospérité commune de sa population à l'aide de la politique de croissance, d'un système éducatif accessible à tous et de la protection sociale. En outre, des politiques comme celle du logement et des loyers mises en œuvre par les cantons et les communes contribuent à soulager les couches les plus défavorisées de la population. Avec la loi sur l'égalité pour les handicapés, la Suisse facilite à ces personnes l'accès à la formation et à la formation continue, aux infrastructures publiques, aux transports et aux services ainsi qu'à la vie publique et politique en général.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de toutes les personnes indépendamment de leur orientation sexuelle, des mesures telles que l'accès à une forme d'union reconnue par l'État ont été prises. La discrimination raciale, pour sa part, est l'objet d'une disposition du code pénal. Un renforcement de la protection contre les discriminations dans certains domaines spécifiques est actuellement à l'étude.

Le niveau de vie général en Suisse fait partie des plus élevés en Europe. Les inégalités de revenu disponible sont dans la moyenne européenne. Elles n'ont pas connu de changement significatif. Cette stabilité est favorisée par des mécanismes de redistribution inhérents à la progressivité de l'impôt et aux transferts sociaux.

La Suisse garantit l'immigration dans la mesure où celle-ci sert son intérêt macroéconomique. En décembre 2017, sa population résidante permanente de nationalité étrangère était issue à 68,5 % des États de l'UE-28/AELE. Les ressortissants de pays tiers, pour leur part, formaient une proportion de 31,5 %. Les travailleurs issus des États de l'UE ou de l'AELE bénéficient, du fait de l'accord sur la libre circulation des personnes, d'un accès facilité au marché du travail suisse. En provenance des autres pays, la Suisse n'autorise qu'une entrée limitée de main-d'œuvre dans des conditions strictement définies. Elle accorde l'asile aux personnes qui remplissent la qualité de réfugié. Elle s'engage en faveur de voies de migration sûres et lutte contre le phénomène de migration irrégulière. Au niveau européen, elle œuvre pour un partage équitable des charges et pour le soutien aux pays de premier accueil. La Suisse accorde beaucoup d'importance à l'intégration des étrangers. Elle encourage ainsi des mesures dans les domaines de la langue et de l'éducation, de l'aptitude à l'emploi, du transfert d'informations ainsi que de l'intégration sociale. L'intégration se fait généralement dans des structures publiques ordinaires (l'école en particulier), dans le cadre de la formation professionnelle ainsi que sur le lieu de travail. Lorsqu'un besoin d'intégration particulier est identifié, des programmes spécifiques offrent un soutien en matière d'apprentissage linguistique, d'intégration professionnelle, d'orientation professionnelle et de protection contre la discrimination.

10.1	Distribution du revenu primaire équivalent (S80/S20)[5]	↘	↗	✗
10.2	Participation des personnes handicapées au marché du travail	↗	→	≈
	Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire	↗	→	≈
10.4	Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20)	↘	→	≈
10.7	Taux de risque de pauvreté selon le statut migratoire	↘		☐
10.a	Importations en franchise des pays en développement	↗	↗	✓
10.b	Official development assistance for poor countries	↗	↗	✓
10.c	Migrant remittances	↗	↗	✓

Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20)		
Le revenu disponible équivalent des 20 % les plus riches était **4.8** fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres en 2015.	*ONU : « […] si les inégalités de revenus entre les pays ont pu être réduites, les inégalités internes se sont quant à elles accrues. »*	Objectif ↗ Tendence → Évaluation ≈
Pas d'évolution significative depuis 2000	Objectif de la Confédération : la Suisse favorise la prospérité commune. Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible.	

5 Facteur favorisant l'accroissement de la différence entre le revenu des 20 % des personnes les plus riches de la population et celui des 20 % des personnes les plus pauvres..

Importations en franchise des pays en développement		
La part des importations exemptes de droits de douane provenant des pays les moins avancés s'élevait à **91.2%** en 2016.	*ONU : « La communauté internationale a considérablement progressé pour ce qui est de sortir les populations de la pauvreté. […] Cependant, les inégalités persistent et il y a encore de vastes disparités […]. »*	Objectif ↗ Tendence ↗ Évaluation ✓
+ 32.7% points de pourcentage depuis 2013	Objectif de la Confédération : la Confédération reconnaît les dispositions prévues par les accords de l'OMC concernant le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés.	

Au niveau international : place financière internationale majeure, la Suisse participe à l'élaboration du programme mondial et équitable de réglementation. Dans ce contexte, elle œuvre pour la surveillance de la mise en œuvre des normes internationales en matière de stabilité des marchés financiers, de fiscalité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et applique elle-même ces normes. Afin de renforcer sa stabilité financière et sa crédibilité, la Suisse a modifié les exigences imposées aux banques en termes de capitaux et de liquidités, mais aussi révisé totalement sa législation sur les infrastructures du marché financier et le négoce des produits dérivés, ainsi que sur la lutte contre le blanchiment d'argent. En 2017 est entrée en vigueur, en Suisse, la base légale relative à l'échange automatique de renseignements fiscaux au niveau international.

La coopération internationale de la Suisse vise à réduire la pauvreté, la discrimination, l'exclusion et la vulnérabilité dans les pays en développement. Au sein des organisations internationales, la Suisse œuvre en faveur d'un pacte global sur les conditions d'une migration sûre, régulée et régulière, ainsi qu'en faveur d'un pacte global sur les réfugiés. De manière générale, la Suisse souhaite renforcer les liens entre sa coopération internationale et sa politique migratoire afin d'améliorer la cohérence de ses politiques, d'adopter une approche systémique quant aux opportunités et aux défis associés à la migration et enfin de veiller à ses intérêts. Elle œuvre en particulier en faveur de la paix et de la bonne gouvernance.

ODD 11
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Plus de trois quarts de la population suisse vit dans des villes ou des agglomérations, qui concentrent plus de 80 % des emplois et produisent 84 % de la richesse économique. L'évolution démographique et l'augmentation de la demande de logements, d'emplois, de mobilité et de loisirs viennent accroître les pressions subies par le paysage, le patrimoine culturel, le sol, les surfaces agricoles et la biodiversité. La qualité de l'air s'est généralement améliorée ces dernières années, même si les émissions polluantes et les nuisances sonores continuent d'avoir un impact sur la santé de la population dans certaines régions. Les ménages ont accès à de bons services de base. On ne trouve pas de quartiers dans lesquels la pauvreté est apparente, les espaces verts et non bâtis sont généralement faciles d'accès et le niveau de sécurité globalement élevé.

Le trafic individuel et les transports en commun fonctionnent bien, même si leurs limites de capacité sont atteintes aux heures de pointe sur les tronçons très fréquentés. Le niveau de sécurité des transports est très élevé. En vertu de la loi sur l'égalité pour les handicapés, les transports publics devront répondre aux besoins des personnes handicapées ou des personnes âgées à mobilité réduite avant la fin de l'année 2023.

Le Projet de territoire Suisse favorise un rapprochement entre les espaces économiques et les espaces résidentiels et permet l'exploration d'approches innovantes en matière de péréquation des avantages et des charges. Avec la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la loi sur l'aménagement du territoire de la Confédération définit le cadre d'une densification urbaine destinée à ménager les terres agricoles, les espaces naturels et le paysage, mais aussi le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, aux fins de conserver l'attractivité de la Suisse comme pays où il fait bon vivre et travailler.

Les objectifs et les mesures destinés à réduire les risques sont formulés dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques, dans la stratégie dangers naturels, dans la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques, dans la cyberstratégie, dans les systèmes généraux de gestion des risques de la Confédération et des cantons et, en plus, dans la planification de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence ainsi que dans les plans directeurs et dans les plans d'affectation.

11.1	Coûts du logement	↘	→	≈
11.2	Utilisation autonome des transports publics par les personnes handicapées	↗		□
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics	↘		□
11.3	Superficie des zones à bâtir	↗		□
11.4	Mitage du paysage	↘	↗	✗
11.5	Dommages causés par des catastrophes naturelles	↘		□
11.6	Pollution sonore due au trafic	↘		□
11.7	Lieux de détente dans les espaces urbains	↗	↗	✓

Coûts du logement		
En Suisse, la part des coûts du logement dans les revenus bruts des 20 % des ménages les plus pauvres se montait à **31%** en 2012/14.	*ONU : « L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore. »*	Objectif ↘ Tendence → Évaluation ≈
Pas d'évolution depuis 2006/08	Objectif de la Confédération : la proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande ; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux.	

Dans le domaine de la coopération internationale, la Suisse compte de plus en plus de projets axés sur les centres urbains et leurs échanges avec les régions rurales ainsi que sur l'aide dans les domaines de la planification et de la gestion des villes de même que dans celui des processus de décentralisation et de renforcement des structures démocratiques locales. Elle vise plus spécifiquement à réduire les risques de catastrophes au moyen d'une gestion intégrée des risques. La Suisse s'efforce plus particulièrement de mettre en évidence la corrélation étroite entre prévention des catastrophes, changements climatiques et coopération au développement et d'améliorer encore la coopération de tous les acteurs dans ces domaines. C'est pourquoi la mise en œuvre cohérente du cadre de Sendai tout comme celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable ainsi que celle de l'accord de Paris sur le climat constituent pour elle des priorités. Les priorités de la Suisse sont les suivantes : i) promouvoir une urbanisation durable et inclusive ; ii) réduire les risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai.

ODD 12
Établir des modes de consommation et de production durables

La transition vers une économie ménageant les ressources, qui soit durable et responsable à chaque étape de la création de valeur, est un objectif déclaré de la Confédération, qui entend y travailler main dans la main avec l'économie. La Confédération élabore les bases et fixe les conditions générales de cette collaboration, notamment dans le Plan d'action Économie verte de 2013 et dans le plan de mesures qui a suivi en 2016, mais aussi dans la Position et le plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement de 2015, dans le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2016 ainsi que dans le rapport de base sur les matières premières (2013).

La Confédération soutient l'engagement des entreprises, de la science et des ONG en mettant à disposition des connaissances de base et des instruments, et en facilitant le dialogue entre tous les acteurs impliqués. Les innovations techniques et sociales sont des instruments majeurs de réduction de la consommation de ressources. Soucieuse de continuer à encourager l'internalisation des effets externes, la Suisse a par exemple introduit les taxes d'incitation sur le CO_2 et les COV (*composés organiques volatils*) ainsi que la redevance sur le trafic des poids lourds. Ce type de mesures contribue à faire prendre conscience aux investisseurs et aux entreprises que les ressources naturelles se font de plus en plus rares.

En Suisse, la gestion des déchets est prise en charge par des acteurs publics et privés dans le cadre d'un système bien rodé. En 2016, le taux de recyclage des déchets urbains était de 53 %. La Confédération encourage l'économie circulaire en mettant l'accent sur le dialogue et en responsabilisant les secteurs concernés. Dans les domaines particulièrement pertinents, elle fixe aussi des objectifs quantitatifs.

Le Conseil fédéral attend des entreprises domiciliées en Suisse qu'elles assument leurs responsabilités environnementales et sociales dans toutes leurs activités. Les principes et activités s'y rapportant sont détaillés dans la Position et le plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) ainsi que dans le plan d'action national sur la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En 2013, le Conseil fédéral a adopté des mesures destinées à accroître la transparence des flux financiers et des flux de production ainsi qu'à responsabiliser les entreprises dans le secteur des matières premières.

Du côté de la demande, la Confédération encourage l'information et la sensibilisation des consommateurs. Par ailleurs, elle surveille et contrôle le marché dans certains secteurs tels que le bois, les produits chimiques ou les véhicules. La Confédération est appelée à montrer l'exemple dans sa propre façon de consommer et d'acheter. La loi fédérale sur les marchés publics est actuellement en révision. Si le Parlement adopte la proposition du Conseil fédéral, les aspects de durabilité seront inscrits dans la loi.

12.2	Empreinte matérielle par personne	↘	↘	✓
	Empreinte gaz à effet de serre	↘	↗	✗
12.5	Production totale de déchets urbains	↘	↗	✗
	Taux de récupération des déchets	↗	↗	✓
12.8	Comportements environnementaux au quotidien	↗		□
12.c	Allégements fiscaux sur les huiles minérales		↗	□

Production totale de déchets urbains		
En Suisse, **6.1 million de tonnes** de déchets urbains ont été produites en 2016, dont 53 % ont été collectés séparément en vue d'un recyclage.	*ONU : « La consommation et la production durables visent à "faire plus et mieux avec moins", […] en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie, tout en améliorant la qualité de la vie. »*	Objectif ↘ Tendence ↗ Évaluation ✗
+ 28.1% depuis 2000	Objectif de la Confédération : l'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité.	

Au niveau international : les priorités de l'engagement international de la Suisse dans le domaine de l'ODD 12 sont les suivantes : i) promouvoir une économie verte par la participation au développement de règles harmonisées au niveau international, par le soutien au Cadre décennal de programmation concernant les modes de production et de consommation durables de l'ONU et par des activités dans le cadre des conventions internationales relatives aux déchets et aux produits chimiques ; ii) réduire les pertes de denrées alimentaires dans les pays en développement, notamment tout au long de la chaîne de valeur, augmenter les capacités des petits paysans, et soutenir les gouvernements dans la mise en place de réglementations appropriées.

ODD 13
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Suisse a ratifié l'accord de Paris sur le climat à l'automne 2017. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990 d'ici à 2030 en agissant essentiellement sur les émissions en Suisse. Si la législation sur le CO_2 vise avant tout les carburants et combustibles fossiles, elle porte non seulement sur le CO_2, mais aussi sur tous les autres gaz à effet de serre réglementés à l'échelle internationale. Elle assigne en outre à la Confédération un rôle de coordinatrice des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement, la panoplie des instruments destinés à faire baisser les émissions en Suisse comprend, entre autres, une taxe CO_2 sur les combustibles, le commerce des droits d'émission, la promotion de l'efficience énergétique, un fonds de technologie, l'obligation faite aux importateurs de carburants de compenser leurs émissions de CO_2, des accords sectoriels ainsi que des prescriptions sur le CO_2 s'appliquant aux voitures neuves. Les objectifs intermédiaires pour 2015 ont été dépassés dans les secteurs des bâtiments (-26 % au lieu de -22 %) et de l'industrie (-17 % au lieu de -7 %). Pour le trafic, par contre, l'objectif de la stabilisation par rapport à 1990 n'a pas été atteint (+4 % au lieu de 0 %). Comme l'objectif intermédiaire relatif aux émissions de CO_2 provenant de combustibles fossiles n'a pas été atteint en 2016, la taxe sur le CO_2 a été relevée de 84 francs à 96 francs par tonne de CO_2 au 1er janvier 2018. L'objectif à l'horizon 2020 est d'obtenir une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990.

La Stratégie du Conseil fédéral de l'adaptation aux changements climatiques en Suisse comprend des mesures relevant de la gestion de l'eau, de la gestion des dangers naturels, de l'agriculture, de la gestion des forêts, de l'énergie, du tourisme, de la gestion de la biodiversité, de la santé et du développement territorial. Le progrès dans la mise en œuvre est recensé tous les deux ans.

Pour réduire les effets du changement climatique, il est également important que la Confédération mette en place des systèmes coordonnés d'avertissement et d'alerte précoce en cas de dangers naturels. L'observation systématique du climat est indispensable si l'on veut disposer d'une base solide pour améliorer la capacité d'adaptation aux risques induits par le climat. La Confédération assume une tâche de coordination dans le cadre du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et d'un programme de monitorage de la composition de l'atmosphère pertinente pour le climat (p.ex. gaz à effet de serre).

13.2	Émissions de gaz à effet de serre	
13.3	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques	

Greenhouse gas emissions		
Les émissions de gaz à effet de serre en équivalents CO_2 se montaient à **48.3 millions de tonnes** en 2016.	*ONU : « [À l'échelle du globe,] les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines n'ont jamais été aussi élevées. […] le changement climatique a des effets très étendus sur les systèmes humains et naturels dans tous les pays et sur tous les continents. »*	Objectif Tendence Évaluation
– 10.5% depuis 1990	Objectif de la Confédération : d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre auront été réduites de 50 %, dont au moins 30 % au moyen de mesures prises en Suisse.	

Au niveau international : les changements climatiques à l'échelle globale viennent menacer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies et mettre un frein à l'essor économique de nombreux pays en développement, notamment des moins avancés. En même temps, c'est précisément dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays émergents comme l'Inde et la Chine que l'on trouve encore un gros potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour sa coopération internationale au développement, la Suisse a par conséquent défini les axes prioritaires suivants : i) aider les pays en développement à protéger le climat et à s'adapter aux changements climatiques ; ii) contribuer de manière équitable au financement des mesures internationales de protection du climat.

ODD 14
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Si la Suisse, par sa situation géographique, n'a pas un accès direct aux océans et aux mers, elle a sa part de responsabilité dans la protection des mers, des océans et de leurs ressources, et y a aussi intérêt, du fait de sa connexion avec la Méditerranée, la mer du Nord (Atlantique), l'Adriatique et la mer Noire par quatre grands fleuves et en raison de l'exploitation des mers et des océans nécessaire à son approvisionnement en produits de la pêche, en farine de poisson utilisée comme engrais, en carburants et en combustibles fossiles ainsi qu'en sable provenant des écosystèmes océaniques.

En collaboration avec les autres pays riverains, la Suisse s'efforce de protéger ses cours d'eau en réduisant les quantités d'azote et de micropolluants qui s'y retrouvent. Cette réduction, elle cherche à l'obtenir au moyen de mesures d'amélioration de la qualité de l'air, par la réglementation de l'agriculture ainsi que par la protection des eaux, notamment au moyen de contributions de l'État à la limitation des produits phytosanitaires ou par des mesures de réduction des émissions d'azote.

Soucieuse de lutter contre la surpêche, la Suisse applique les mêmes mesures que l'UE pour assurer que les produits de la pêche commercialisés en Suisse sont tous licites.

14.1	Charge d'azote exportée	

Charge d’azote exportée		
La charge totale d’azote dans le Rhin à Bâle s’est élevée à **50 686 tonnes** en 2016.	*ONU : « Les océans du monde – leur température, leur composition chimique, leurs courants et leur vie sont à la source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l’Homme. […] La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. »*	Objectif ↘ Tendance ↘ Évaluation ✓
– 27.4% depuis 1990 (la variabilité des données nécessite la prise en compte d’une série temporelle plus longue pour dégager une tendance)	Objectif de la Confédération : réduction des quantités d’azote tant dans l’air que dans l’eau.	

Au niveau international : la Suisse encourage la conservation et l’exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines en soutenant les traités internationaux ainsi que les organismes de l’ONU contribuant à la prévention de la pollution marine. Elle a aussi ratifié de nombreux accords internationaux pour la protection d’écosystèmes marins ou côtiers et participe activement au sein des organisations internationales et des organismes mis en place dans le cadre de ces traités. Les priorités de la Suisse sont les suivantes : i) gérer et protéger durablement les zones côtières et marines ainsi que la biodiversité marine ; ii) prendre part à la recherche polaire et climatique ; iii) contrôler la navigation suisse en haute mer.

ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité

Pour conserver sa biodiversité, la Suisse mise essentiellement sur la protection des milieux naturels, qui relève de la compétence des cantons. Un nombre limité d’espèces menacées bénéficient en outre de programmes de conservation au niveau national et cantonal. On a aussi pris des mesures pour revitaliser les cours d’eau et pour protéger le sol.

Dans l’agriculture, la création de surfaces de promotion de la biodiversité est encouragée au moyen de paiements directs. La Suisse a aussi défini les grands axes en matière de biodiversité dans le domaine de l’économie forestière. Malgré la multitude de mesures prises, la biodiversité continue de régresser en Suisse. La Suisse a défini des mesures et un calendrier pour créer une infrastructure écologique fonctionnelle. Dans ses réserves de biosphère, la Suisse met en pratique des solutions qui visent à concilier la conservation de la biodiversité avec son exploitation durable.

Si différentes mesures ont contribué à endiguer certaines atteintes subies par les sols, voire à les réduire, dans certains cas, l’utilisation judicieuse et parcimonieuse du sol continue de représenter un défi de taille. Le sol est l’objet d’une stratégie nationale, en voie d’élaboration. Les principaux objectifs de la politique suisse en matière de forêts consistent à assurer une gestion des forêts durable, efficiente et innovante, une utilisation accrue de bois indigène, le maintien de la surface actuelle des forêts et de leur répartition géographique, l’amélioration de la compétitivité de l’économie forestière et la protection conséquente des forêts contre les organismes nuisibles qui les menacent ainsi que contre les apports excessifs d’azote.

15.1	Aires protégées	↗		☐
15.2	Exploitation durable du bois	→	→	✓
15.3	Imperméabilisation du sol	↘	↗	✗
15.4	Pâturage d’estivage	→	↘	✗
15.5	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages	↗	↘	✗
	Liste rouge	↗	↘	✗
15.6	Ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture	↗		☐
15.8	Espèces exotiques envahissantes	↘	↗	✗
15.a	Dépenses pour la biodiversité	↗	↗	✓

Imperméabilisation du sol		
4.7% du territoire était imperméabilisé en 2009.	*ONU : « La conservation de la biodiversité est essentielle au développement social et économique ainsi qu'à la survie de l'humanité. Dans notre pays l'aménagement du territoire a un impact important sur la biodiversité et sur les écosystèmes. »*	Objectif ↘ Tendence ↗ Évaluation ✗
+ 1% depuis 1985	Objectif de la Confédération : les fonctions du sol doivent être préservées à long terme. L'exploitation des sols n'entraîne pas leur dégradation. Dans la mesure du possible, les sols sont remis en état et leurs fonctions rétablies.	

Liste rouge		
Depuis 2000, les populations d'oiseaux nicheurs inscrits sur la Liste Rouge ont diminué à un taux annuel moyen de **–1.9%**.	*ONU : « La conservation de la biodiversité est essentielle au développement social et économique ainsi qu'à la survie de l'humanité. Dans notre pays l'aménagement du territoire a un impact important sur la biodiversité et sur les écosystèmes. »*	Objectif ↗ Tendence ↘ Évaluation ✗
– 30.6% depuis 2000	Objectif de la Confédération : l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national doit être amélioré d'ici à 2020 et leur extinction est enrayée dans la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.	

Au niveau international : la Suisse est partie à une multitude de conventions internationales. Relevons qu'elle a ratifié la totalité des instruments internationaux pertinents en matière de protection de la biodiversité. La Suisse assiste en outre différents pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de biodiversité.

En priorité, la Suisse s'efforce : i) de protéger et d'exploiter durablement les ressources génétiques ; ii) de mobiliser des ressources en vue de protéger l'environnement ; iii) d'enrayer la dégradation des sols et la désertification ; iv) d'assurer la préservation et l'exploitation durable des forêts ; v) d'empêcher le commerce illicite de plantes et d'animaux.

ODD 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Le système politique suisse se caractérise par une décentralisation du pouvoir, garantie par la démocratie directe, le fédéralisme et un système de milice. Les droits fondamentaux sont protégés par la Constitution. Le droit d'action en justice et le droit de recours garantissent l'accès à la justice à tous les niveaux de l'État. Dans le cadre de conventions internationales, des recours individuels en matière de droits de l'homme peuvent par exemple être portés devant la Cour européenne des droits de l'homme ou devant les comités de l'ONU contre la torture, la discrimination raciale ou la discrimination à l'égard des femmes ou encore devant le Comité sur les droits de l'enfant.

En Suisse, la corruption est un phénomène très peu répandu. Selon l'*indice de perception de la corruption* 2017, la Suisse occupait la troisième place sur 180 pays. La confiance de la population dans les institutions et la politique est élevée.

La Suisse a recours à la prévention, à la poursuite pénale et à l'aide aux victimes pour protéger sa population contre toute forme de violence dans l'espace public, contre la violence domestique et contre la traite et le trafic d'êtres humains. La poursuite pénale des auteurs d'infractions d'ordre sexuel commises à l'égard d'enfants est coordonnée à l'échelle nationale, tout comme les mesures contre les formes illicites de pornographie et le trafic ou la traite des êtres humains. Soucieuse de lutter contre l'extrémisme violent, la Suisse a mis en place un Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent et élabore une loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme.

La Suisse tient beaucoup à l'intégrité de sa place financière. Elle reconnaît que les flux financiers frauduleux ou illicites représentent un défi qui appelle une action concertée des pays d'origine et des pays de destination. Elle met en œuvre les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les normes relatives à l'échange d'informations en matière fiscale, à l'évasion et au transfert fiscal ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

La Suisse rend régulièrement compte de la situation des droits de l'homme sur son territoire ainsi que de sa mise en œuvre des conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe visant à les protéger. Elle s'est soumise à diverses procédures de recours individuelles en matière de droits de l'homme. Elle se conforme aux jugements de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux conclusions non contraignantes des organes de suivi des traités de l'ONU protégeant les droits de l'homme.

16.1	Infractions de violence	↘	↘	✓
16.5	Indice de perception de la corruption (rang de la Suisse)	↗	↗	✓
16.6	Confiance dans le Conseil fédéral	↗	↗	✓
16.b	Victimes de discriminations	↘		☐

Infractions de violence		
905 infractions de violence grave ont été enregistrées par la police suisse en 2016.	*ONU : « L'objectif […] met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable […]. »*	Objectif ↘ Tendence ↘ Évaluation ✓
– 15.2% depuis 2009	Objectif de la Confédération : la Suisse s'attache à prévenir la violence, la criminalité et le terrorisme et à lutter efficacement contre ces phénomènes.	

Au niveau international : en sa qualité de place financière de premier ordre, la Suisse met en œuvre les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les normes relatives à l'échange d'informations en matière fiscale, à l'évasion et au transfert fiscal ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Soucieuse d'enrayer l'afflux de fonds illicites ou acquis frauduleusement en provenance de pays en développement, la Suisse aide ces derniers à mieux gérer le produit de la vente des matières premières, à améliorer l'efficacité de leur système fiscal et à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. La Suisse mène une politique proactive d'identification, de blocage et de restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées. Elle soutient les pays d'origine dans leurs efforts de rapatriement des avoirs de potentats. Au cours des dernières années, elle a ainsi restitué quelque 2 milliards USD. Elle s'investit également dans la lutte contre le transfert illicite de biens culturels.

La Suisse défend le respect des droits de l'homme, promeut la démocratie et contribue à la cohabitation pacifique des peuples. Elle s'y emploie en combattant les causes profondes de la fragilité et de la violence, notamment au moyen de mesures de développement à long terme ayant un caractère préventif. Les priorités de la Suisse sont les suivantes : i) promouvoir la bonne gouvernance ; ii) promouvoir la paix et contribuer à la protection des populations contre la violence ; iii) promouvoir l'état de droit, les droits de l'homme et l'accès à la justice ; iv) soutenir les réformes de l'ONU.

ODD 17
Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

La Suisse soutient le programme de financement largement approuvé qui est prévu dans le programme d'action d'Addis Abeba, prévoyant la mobilisation d'apports financiers nationaux et internationaux et dont l'un des fondements est la cohérence politique. Souscrivant au slogan « Leaving no one behind », la Suisse, comme l'Agenda 2030, se focalise sur les populations les plus défavorisées.

Jusqu'en 2015, la Suisse a augmenté son aide publique au développement à 0,5 % de son produit national brut selon les directives de l'OCDE/CAD. Elle a notamment augmenté son aide aux pays les moins avancés et aux pays dans les contextes fragiles. Actuellement, la valeur de référence prévue dans le cadre financier de la coopération internationale au développement est de 0,48 %.

La Suisse aide les pays en développement à mobiliser leurs propres ressources, publiques ou privées. Ces efforts visent l'efficience de la politique budgétaire et la rigueur financière, la transparence des marchés publics, la comptabilité et la responsabilité publiques, l'autonomie en matière de gestion financière ainsi que l'autonomie dans la gestion de la dette et des ressources naturelles. Elle s'investit aussi dans l'élaboration d'instruments permettant aux pays en développement de mieux gérer les prix de transfert des entreprises multinationales et donc de favoriser la mobilisation de ressources indigènes. Dans le secteur des matières premières, la Suisse s'efforce d'obtenir une augmentation de la transparence, par exemple en soutenant l'*Initiative pour la transparence dans les industries extractives*.

Afin d'accroître la mobilisation d'investissements privés destinés à assurer une croissance durable à long terme dans les pays en développement et dans les pays émergents, elle a créé le Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM. Par ailleurs, différents partenariats avec le secteur privé permettent de mobiliser des fonds privés additionnels à des fins spécifiques Elle soutient aussi des programmes destinés à optimiser l'effet que les transferts de fonds des émigrés ont sur le développement et à réduire les frais de ces transferts.

La Suisse prône un système de commerce multilatéral réglementé, ouvert et non discriminatoire. Elle met en œuvre la décision de la conférence ministérielle de l'OMC selon laquelle les pays les moins avancés doivent bénéficier durablement d'un accès au marché non contingenté et en franchise des droits de douane pour au moins 97 % de leurs lignes tarifaires, accès qui doit être encouragé au moyen de règles d'origine simples et transparentes. La Suisse soutient les pays en développement dans leurs efforts d'amélioration des conditions générales pour l'économie privée et le commerce et dans leur quête de renforcement d'une concurrence responsable tout au long de la chaîne de valeur des produits exportés, en vue de promouvoir le commerce durable. Au moyen de son programme d'encouragement des importations, elle facilite la commercialisation de certains produits provenant de pays en développement ou de pays émergents.

La Suisse encourage les échanges de technologie et de savoir dans le cadre de réseaux et de programmes de recherche communs, notamment dans les domaines de l'eau, de la recherche agronomique, des produits médicaux ou des technologies vertes. D'une manière plus générale, elle travaille à la création de conditions générales facilitant le transfert technologique. Cela inclut plus particulièrement une protection adéquate et économiquement judicieuse de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires.

La Suisse aide les pays en développement à améliorer leurs bases de données, par exemple dans les domaines de l'eau ou du genre, à mettre en place des statistiques nationales, à fonder leurs prises de décision politiques ou en matière de planification sur des faits établis, à élaborer des stratégies nationales de développement durable et à acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

17.2	Aide publique au développement	↗ ↗ ✓
17.3	Investissements directs dans les pays en développement	↗ ↘ ✗

Aide publique au développement		
L'aide publique au développement de la Suisse s'élevait à **0.46%** du revenu national brut en 2017.	*ONU : « Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. »*	Objectif ↗ Tendence ↗ Évaluation ✓
+ 0.13% point de pourcentage depuis 2000	Objectif de la Confédération : en 2011, le Parlement a décidé de porter à 0,5 % la part du revenu national brut consacrée à l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015. Par ailleurs, la Confédération reconnaît sur le fond l'objectif international de consacrer entre 0,15 % et 0,2 % du revenu national brut au soutien en faveur des pays en développement les plus pauvres.	

3 Intégration des trois dimensions et cohérence des politiques de développement durable

La Suisse œuvre à la cohérence de ses politiques par le biais de plusieurs procédures visant à garantir une législation de haut niveau, à rapprocher les intérêts divergents, à promouvoir des synergies entre les différentes politiques sectorielles et à harmoniser les perspectives nationales et internationales : procédure de consultation des principaux groupes d'intérêts, procédure de consultation technique de tous les services fédéraux concernés et, sur le plan politique, procédure de co-rapport du Conseil fédéral. Les décisions du Parlement peuvent être contestées par référendum. Pour l'analyse de l'impact de ses projets, la Confédération a à sa disposition plusieurs instruments d'évaluation prospective tels que l'évaluation de l'impact réglementaire, l'évaluation de la durabilité, l'évaluation environnementale, l'estimation des conséquences sur le plan énergétique ou encore l'évaluation de l'impact sur la santé. Jusqu'ici, elle y a eu recours plus ou moins fréquemment, en raison notamment de leur rapport coût-utilité.

Le cadre de référence que constitue le système de monitoring du développement durable MONET permet de surveiller également la dimension temporelle de cette cohérence politique, le but étant que le développement ne prétérite pas les générations futures.

Les fortes dépendances mutuelles au sein de l'Agenda 2030 et entre les différents ODD se manifestent dans le fait que, pour la majorité des cibles de développement durable, la phase de mise en œuvre relève de la compétence de deux ou plusieurs services fédéraux et domaines politiques. Il existe donc un fort potentiel ainsi qu'un besoin accru d'aborder les problèmes de cohérence ainsi que d'exploiter les synergies positives. Le Parlement et ses commissions doivent être davantage impliqués.

Des conflits d'utilisation opposent (i) la protection de l'environnement, l'urbanisation, les transports et l'énergie et des points de tension se manifestent (ii) au niveau de la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale des innovations ainsi qu'autour de thématiques telles que l'égalité hommes-femmes sur le marché de l'emploi, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, l'opposition entre l'intégration économique des groupes de population défavorisés et la liberté économique, l'aménagement de la politique fiscale et la suppression de régulations. Au titre des autres défis, mentionnons (iii) les conflits d'intérêt entre les politiques nationales et les accords internationaux, ou encore (iv) les retombées des politiques nationales sur les autres pays, notamment sur les pays en développement.

4 Institutionnalisation et partenariats

L'Agenda 2030 constitue le cadre d'orientation pour la mise en œuvre du développement durable dans les politiques sectorielles suisses, qui relève de la Confédération. La mise en œuvre consiste à mettre l'accent sur les éléments importants dans les politiques sectorielles et dans les liens établis entre elles, ainsi qu'à intégrer ce processus dans la procédure budgétaire ordinaire.

Le Forum du développement durable est une plateforme facilitant la mise en réseau et l'échange entre les différents niveaux de l'État. À travers le Programme d'encouragement pour le développement durable, la Confédération apporte par ailleurs un soutien ciblé à des initiatives contribuant au renforcement du développement durable. Une importance particulière est accordée à l'intensification de la collaboration avec le réseau des services et délégués cantonaux au développement durable, qui font office de points de contact pour les communes. La Confédération dialogue par ailleurs avec les organisations faîtières des villes et des communes de Suisse.

Il importe de renforcer encore la coordination de l'action des différents secteurs et acteurs ainsi que des multipartenariats mis en place dans le contexte de l'Agenda 2030. Les contributions d'acteurs non étatiques sont prises en compte via la plateforme « Dialogue 2030 pour le développement durable ». Le « Groupe d'accompagnement Agenda 2030 », qui réunit des ONG ainsi que des représentants du secteur privé et de la science, s'est révélé être un instrument de participation utile jusqu'ici. Il continuera d'être associé à l'élaboration des processus et aux discussions de fond concernant la politique de développement durable de la Confédération. Un débat politique élargi impliquant notamment le Parlement conférera une plus grande légitimité démocratique au processus.

Impressum

Edition :
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
3003 Berne
www.detec.admin.ch

Mise en page :
Communication visuelle DFAE

Contact spécialisé :
DFAE, DDC, Coopération globale, Institutions globales
DETEC, ARE
Courriel : agenda2030@eda.admin.ch
www.2030agenda.ch
facebook.com/agenda2030Switzerland
twitter.com/2030AgendaCH